L'article 515-14 du Code civil. 2015-2025. Dix ans après : bilan et perspectives

Palais du Luxembourg (Salle Clémenceau) - Paris

Ouverture du colloque

8h30 Accueil des participants

9h Mots d'accueil

Arnaud Bazin, sénateur du Val d'Oise

9h10 Propos introductifs

François-Xavier Roux-Demare, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, laboratoire de recherche Lab-LEX, Université de Brest

Bilan des 10 ans d'application de l'article 515-14 du Code civil

Sous la présidence de

Claire Bouglé-Le Roux, maître de conférences HDR en histoire du droit, directrice du laboratoire DANTE, Université Paris-Saclay-UVSQ

Aspects juridiques

9h20 La déception d'une réforme empreinte d'un statu quo

Cathy Morales Frenoy, avocate en droit de l'environnement / droit animal, Barreaux de Paris et New York

9h40 L'optimisme d'une évolution concrète

Nadège Reboul-Maupin, professeur en droit privé et sciences criminelles, laboratoire de recherche DANTE, Université Paris-Saclay-UVSQ

10h Vers une reconnaissance du préjudice animal Muriel Falaise, maître de conférences en droit privé, Université Jean Moulin Lyon

10h20 L'accompagnement juridique d'un changement sociétal

Camille Berthet, juriste, Paris

Quentin Le Pluard, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, ICREJ, Université de Caen Normandie

10h50 Questions et échanges avec la salle

Pause

Aspects politico-juridiques

11h10 La reconnaissance politique du sujet de la protection animale

Arnaud Bazin, sénateur du Val d'Oise

11h30 Le recours à l'article 515-14 du Code civil pour impulser des réformes politiques françaises Jean-Pierre Marguénaud, professeur agrégé en droit privé et sciences criminelles, Université de Montpellier

Loïc Dombreval, président du Conseil national de la protection animale

12h10 Le recours à l'article 515-14 du Code civil pour impulser des réformes politiques étrangères. Sandrine Clavel, professeur agrégée en droit privé et sciences criminelles, laboratoire de recherche DANTE, Université Paris-Saclay-UVSQ

12h30 Questions et échanges avec la salle

Pause déjeuner

Perspectives offertes par les applications de l'article 515–14 du Code civil

Sous la présidence de

Victoire Lasbordes-de Virville, maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, laboratoire de recherche DANTE, Université Paris-Saclay-UVSQ

Perspectives organisationnelles

14h La place des universitaires dans le mouvement protecteur animalier

Kiteri Garcia, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, CDRE, Université de Pau et des pays de l'Adour

14h20 La place des professionnels du droit dans le mouvement protecteur animalier

Franck Rastoul, procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence

14h40 La place des associations et des lobbys dans le mouvement protecteur animalier

Alice Di Concetto, directrice juridique, The European Institute for Animal Law & Policy, Bruxelles

15h La place des représentants politiques dans le mouvement protecteur animalier

Nadine Bellurot, sénatrice de l'Indre

15h20 La place du droit comparé dans le mouvement protecteur animalier

Lorenza Lissa-Geay, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, laboratoire de recherche Lab-LEX, Université de Bretagne Sud

15h40 Questions et échanges avec la salle

Pause

Perspectives pratiques

16h La nécessaire réécriture de l'article 515-14 du Code civil

Fabien Marchadier, professeur agrégé en droit privé et sciences criminelles, Institut Jean Carbonnier, Université de Poitiers

16h20 L'ouverture vers la reconnaissance d'un principe de dignité animale

Sandrine Biagini-Girard, maître de conférences HDR en droit public, laboratoire de recherche Lab-LEX, Université de Brest

16h40 L'ouverture vers la reconnaissance constitutionnelle d'une protection animale

Dominique Rousseau, professeur émérite, Université Panthéon-Sorbonne

Sylvie Salles, maître de conférences en droit public, laboratoire Chrome, Université de Nîmes

17h10. L'ouverture vers la reconnaissance d'une personnification technique

François-Xavier Roux-Demare, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, laboratoire de recherche Lab-LEX, Université de Brest

17h30 Questions et échanges avec la salle

17h40 Propos conclusifs

Anne-Blandine Caire, professeur agrégé en droit privé et sciences criminelles, Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont Auvergne

18h Clôture du colloque